

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la trois cent soixante-cinquième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

CONFIRMÉ LE 10 DÉCEMBRE 2012

Procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 5 novembre 2012 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BELLEMARE, Guy Professeur – Département de relations industrielles	X	
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés		X
BRUNET, Sébastien Étudiant	X	
CARLE, Christiane Membre socio-économique	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
CYR, Caroline Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie		X
DE BASTIANI, Arnaud Étudiant	X (arrivé à 16 h 35)	
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X	
LAVERGNE, Michel Membre socio-économique		X
NOËL, Martin Professeur – Département des sciences administratives	X	
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	

OBSERVATEURS :**PRÉSENT****ABSENT**

LATULIPPE, Simon
Coordonnateur et attaché d'administration –
Décanat des études

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

MAURICE, Luc
Secrétaire général

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

Le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 33.

Il avise les membres qu'en l'absence de la présidente, madame Lisette Blouin-Monfils, il assurera la présidence du conseil d'administration tel que le prescrit l'article 4.6 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires*.

Il porte également à l'attention des membres que madame Lise Legault, directrice du Service des finances, ainsi que la vérificatrice externe, madame Monique Verrette, directrice principale en certification de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., seront présentes dès 17 h pour le traitement des points 5.2 et 5.3.

Il mentionne que des documents ont été ajoutés en dépôt au cours des derniers jours et que des modifications mineures ont été apportées à l'avis d'inscription ainsi qu'au projet de résolution du point 6.2. Il précise que tous ces documents ont été dûment déposés sur le site *Comités et groupes de travail* aux fins de la présente réunion.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Il est convenu de supprimer le point 3.1 *Information de la présidente* de l'ordre du jour.

Considérant qu'il est requis que les états financiers et les virements interfonds de l'UQO soient approuvés avant le Rapport produit par le système d'information financière (SIFU), il est également convenu d'inverser les points 5.2 et 5.3 à l'ordre du jour.

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième (24 septembre 2012) réunion
 - 2.1 Approbation
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Affaires générales et corporatives
 - 3.1 Information du recteur
 - 3.2 Adoption de la Politique de reconnaissance et de fidélisation dans le cadre de la mission de la Fondation de l'UQO
- 4.- Affaires académiques
 - 4.1 Modification des conditions d'admission de la base universitaire des programmes de premier cycle en éducation et d'un ajustement à l'article du Régime des études de premier cycle encadrant cet objet
- 5.- Affaires administratives et financières
 - 5.1 Embauche d'un doyen des études
 - 5.2 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012
 - 5.3 Approbation du Rapport produit par le système d'information financière (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012

- 5.4 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2012-2013
- 6.- Nominations
 - 6.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec
 - 6.2 Nominations de trois (3) professeurs à la commission des études
 - 6.3 Nominations de deux (2) membres au comité exécutif
 - 6.4 Nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche
- 7.- Période d'information et questions
- 8.- Dépôt de documents
 - 8.1 Lettre du recteur au ministre Duchesne
 - 8.2 Courriel des présidences de syndicat à la présidente du conseil
 - 8.3 Rapport du secrétaire général au conseil d'administration concernant l'application de la Politique linguistique pour l'exercice 2011-2012
 - 8.4 Rapport annuel – Comité de discipline – Règlement concernant le plagiat et la fraude
 - 8.5 Évolution de la fréquentation à l'automne selon les centres (2004-2012)
 - 8.6 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – Inscriptions totales
 - 8.7 Invitation au Lancement du Laboratoire de recherche « Au cœur des familles »
- 9.- Prochaine réunion
- 10.- Clôture de la séance
- 2.- **Procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième (24 septembre 2012) réunion**

2.1 Approbation

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième (24 septembre 2012) réunion, et ce, sans modification.

2.2 Affaires en découlant

Le recteur, le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-quatrième (24 septembre 2012) réunion, les suites régulières ont été données et plus particulièrement en ce qui concerne les points suivants :

Point 2.2 (p. CA-5) – Cimetière Saint-James : À la demande d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique que les démarches concernant l'acquisition du cimetière Saint-James se poursuivent. Il dressera un bilan du processus d'acquisition lors d'une prochaine réunion.

Point 2.2 (p. CA-5) – article 37.2 de la Loi sur l'Université du Québec : À la

demande d'un membre, le recteur confirme que cette question d'interprétation et de la portée de cet article de la Loi, fera éventuellement l'objet de discussion dans le cadre d'une session de formation à prévoir pour le conseil d'administration qui portera sur la révision du règlement de régie interne et qui pourrait se tenir dans le courant de l'hiver 2013.

Point 5.4 (p. CA-9) : Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que les trois titres *Professeur émérite* seront décernés lors des cérémonies de la Collation des grades qui se tiendront le dimanche 11 novembre prochain à Gatineau.

Point 6.3 (p. CA-12) : Le vice-recteur à l'administration et aux ressources indique qu'un appel d'offres sera lancé sous peu afin de retenir les services d'une firme d'experts-conseil qui sera notamment appelée à conduire des tests d'intrusion, d'intégrité et de confidentialité relativement au système informatique de l'Université.

3.- Affaires générales et corporatives

3.1 Information du recteur

Compensation financière en lien avec la crise étudiante de printemps 2012

Le recteur fait connaître les démarches entreprises pour obtenir un dédommagement financier pour l'UQO suite aux événements liés au mouvement étudiant contre la hausse des droits de scolarité. Il commente la lettre adressée au ministre Duchesne et mentionne qu'il a également sollicité des rencontres auprès du ministre responsable de la région et des hauts fonctionnaires du ministère.

Il confirme avoir rencontré récemment le député de la CAQ responsable des dossiers de l'Outaouais et des Laurentides, monsieur Jacques Duchesneau, en compagnie de la présidente du conseil d'administration, madame Lisette Blouin-Monfils, une rencontre qui leur ont permis de sensibiliser le député à la situation de l'UQO.

Sommet sur l'enseignement supérieur

Il porte à l'attention des membres que dans la foulée des travaux relatifs à la préparation du Sommet sur l'enseignement supérieur du MESRST, les échanges se poursuivent quant au positionnement de l'Université du Québec sur les enjeux qui se profilent dans le cadre de cet exercice.

Le recteur ajoute que les présidences des conseils d'administration universitaires se sont rencontrées récemment afin d'échanger sur le rôle et l'apport de ces instances dans le cadre des événements du printemps 2012 ainsi que dans le cadre du sommet annoncé par le gouvernement. La présidente sera plus à même de commenter sa participation à cette rencontre lors de la prochaine séance du conseil.

Lettre des présidents de syndicats

En lien avec le document déposé au point 8.2 de la présente réunion, soit le courriel envoyé par le Syndicat des professeurs (SPUQO) au nom des quatre syndicats, à la présidente du conseil d'administration, dans lequel est dénoncée l'initiative du recteur visant à entreprendre une démarche de réconciliation à la suite des événements du printemps 2012, dénonciation qui vise plus particulièrement le processus de formation du comité et sa composition, le recteur informe les membres, à la demande de la présidente, que cette dernière considère qu'il s'agit d'une prérogative qui relève de la direction de l'Université et que, par conséquent, il n'y aura aucune suite qui y sera donnée. Le recteur ajoute que des démarches sont toujours en cours pour trouver une avenue de convergence. Il continuera à tenir le conseil d'administration informé des développements à cet effet, conformément à la résolution 363S-CA-5491 votée lors de la séance spéciale du conseil du 30 août 2012.

À un membre qui souhaite savoir si des démarches concertées avec des universités qui ont été confrontées à des événements d'une telle ampleur sont envisagées, le recteur répond par la négative et confirme que chaque université effectue ses propres démarches dans ce sens.

3.2 Adoption de la Politique de reconnaissance et de fidélisation dans le cadre de la mission de la Fondation de l'UQO

Le secrétaire général informe les membres que le projet de politique présenté pour adoption au conseil d'administration vient se substituer au « Programme de témoignages de gratitude envers les donateurs à une campagne de financement de la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais » qui fut adopté par le conseil d'administration de l'UQO, le 17 décembre 1996 (résolution 183-CA-2748), et modifié par la suite à deux occasions, les 20 février 2001 (236-CA-3371) et 14 novembre 2005 (293-CA-4281).

Ce programme avait été adopté à l'origine pour doter l'Université d'un cadre normatif visant à établir la contrepartie à consentir à l'aube du démarrage des campagnes de financement. Il visait à établir les critères de reconnaissance envers les donateurs qui s'associaient aux campagnes. De commun accord entre la Fondation et l'Université, il avait été convenu, récemment, de modifier ce programme pour le rendre plus conforme au contexte actuel dans lequel s'opèrent les activités de sollicitation de la Fondation. Cette opportunité permet donc, à la fois, de revoir les dispositifs du programme et également d'en modifier le cadre pour en faire désormais une politique, plutôt qu'un programme, et ce, sous la responsabilité de l'UQO.

Bien que la Fondation soit une corporation légalement distincte de l'Université, sa mission et ses interventions sont intimement liées à celles de l'UQO et les initiatives et décisions prises par la Fondation doivent évidemment se prendre en parfait respect de la mission universitaire. L'Université doit donc exercer un droit de regard, de même qu'une vigilance à l'égard des engagements qui peuvent être pris par la Fondation, d'où la nécessité de faire en sorte qu'une telle politique soit désormais sous la responsabilité de l'Université, mais qu'elle permette d'encadrer les interventions de la Fondation en matière de reconnaissance et de fidélisation. D'ailleurs, le protocole général de collaboration à intervenir entre la Fondation et l'UQO viendra confirmer qu'une telle politique a pour effet de lier la Fondation quant à ses dispositions.

Le conseil d'administration est donc invité à abroger le programme adopté le 14 novembre 2005 (293-CA-4281) et à adopter le projet de politique.

Puisque la disposition dont il est question au quatrième paragraphe de l'article 1 entrera en vigueur à une date ultérieure, soit au moment de la conclusion du protocole à intervenir entre la Fondation et l'UQO, le secrétaire général propose aux membres d'adopter le projet de politique et de suspendre l'entrée en vigueur de ce paragraphe, lorsque cette condition sera remplie. Il précise que ce procédé n'affecte en rien la validité de la politique.

Le secrétaire général précise, à l'intention d'un membre, que la présente Politique ne met pas un terme aux ententes conclues selon les modalités antérieures du Programme.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Christiane Carle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5502 concernant; laquelle est jointe en appendice.

4.- Affaires académiques

4.1 Modification des conditions d'admission de la base universitaire des programmes de premier cycle en éducation et d'un ajustement à l'article du Régime des études de premier cycle encadrant cet objet

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification de la condition d'admission sur la base d'études universitaires aux programmes de premier cycle en

sciences de l'éducation, soit les baccalauréats en éducation préscolaire et enseignement primaire, en enseignement des arts, en enseignement en adaptation scolaire et en enseignement secondaire.

Le module de l'éducation souhaite augmenter la condition de la moyenne générale de 2,0/4,3 à 2,5/4,3 pour les candidats qui sont admis sur la base d'études universitaires antérieures. Cette orientation n'est pas conforme au libellé actuel de l'article 5.4.1.1 du Régime des études de premier cycle, mais fait écho aux questions soulevées par la commission des études à propos de cette condition d'admission.

La commission des études, lors de sa réunion du 18 octobre 2012, a donné un avis favorable à la de la condition d'admission des programmes de premier cycle en éducation. Par ailleurs, les membres de la commission des études recommandent une reformulation de l'article 5.4.1.1 permettant à chaque programme de déterminer la moyenne générale minimale tant que cette dernière est égale ou supérieure à 2,0/4,3.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que ces modifications permettront d'assurer une meilleure équité dans l'admission des candidats selon les différentes bases d'admission.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par monsieur Guy Bellemare, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5503 concernant une modification des conditions d'admission de la base universitaire des programmes de premier cycle en éducation et d'un ajustement à l'article du Régime des études de premier cycle encadrant cet objet; laquelle est jointe en appendice.

5.- Affaires administratives et financières

5.1 Embauche d'un doyen des études

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche informe les membres que le comité de sélection, composé à cet effet, ayant retenu la candidature de monsieur Marc Landry pour occuper le poste de doyen des études, le secrétaire général a procédé à la consultation dans le respect du règlement à cet égard.

La composition du comité de sélection était la suivante :

- Mme Sylvie Fontaine, directrice, Module de l'éducation
- M. Larbi Talbi, responsable du programme de troisième cycle en sciences et technologies de l'information
- M. Paul Leduc Browne, directeur, Département des sciences sociales
- Mme Geneviève Larocque, étudiante, doctorat en psychologie
- M. Jean Vaillancourt, recteur
- M. Denis Dubé, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, président du comité

Suite à ces consultations, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche souhaite maintenant saisir les membres du conseil d'administration d'un projet de résolution visant à engager monsieur Landry à titre de doyen des études. Il appuie sa recommandation sur la base du travail du comité de sélection et sur les résultats de la consultation, incluant l'avis favorable de la commission des études.

Il est convenu en séance de modifier les dates du premier mandat de monsieur Landry, soit du 7 janvier 2013 au 6 janvier 2015 et non du 3 janvier 2013 au 2 janvier 2015.

À un membre qui souhaite savoir combien de dossiers de candidature ont été reçus suite à l'affichage de l'offre d'emploi, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il en a reçu une dizaine lors du premier concours et huit lors du second.

Un membre reconnaît qu'il s'agit d'un poste qui présente des défis importants

dans la mission de l'enseignement à l'UQO et, dans le contexte d'une intégration dans ces nouvelles fonctions d'une personne provenant de l'extérieur de l'Université, il souhaite s'enquérir du temps et des conditions pour assurer que le nouveau titulaire assume son rôle de manière efficiente et pleinement fonctionnelle. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche indique qu'il est difficile d'évaluer la période requise pour assurer une intégration réussie dans cette fonction, mais précise que le personnel du Décanat des études, qui est en place depuis bon nombre d'années, saura soutenir adéquatement le nouveau doyen, tout comme d'ailleurs les autres cadres de son vice-rectorat. Il mentionne, au surplus, que le chevauchement de la période couvrant son départ et l'entrée en fonction du doyen pourra s'avérer facilitant à cet égard.

Il commente les parcours académique et professionnel du candidat proposé. Celui-ci a enseigné, sous divers titres, à l'Université d'Ottawa de 1991 à 2007 et assume depuis la direction générale du Conservatoire de musique de l'Outaouais. Il a notamment participé activement, durant ce dernier mandat, à faire en sorte que les formations offertes par le Conservatoire mènent à des grades universitaires ce qui a fait en sorte que ces programmes ainsi que les conditions de leur mise en œuvre ont fait l'objet d'un examen par la Commission d'évaluation des programmes de la CRÉPUQ.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5504 concernant l'embauche d'un doyen des études (Marc Landry); laquelle est jointe en appendice.

5.2 Approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012

Mesdames Lise Legault, directrice du Service des finances, et Monique Verrette, directrice principale en certification de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., sont présentes pour le traitement de ce point et du point 5.3.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que l'Université du Québec en Outaouais prépare ses états financiers dans les 60 jours qui suivent la fin de chaque exercice financier, dans la mesure où les données sur les calculs définitifs ont été fournies par le gouvernement, conformément au règlement général 7 de l'Université du Québec sur les affaires concernant l'administration. Ceux-ci doivent être approuvés, dans un premier temps, par le conseil d'administration de l'Université et, par la suite, par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec. Ces états financiers sont consolidés avec ceux de l'Université du Québec et avec chacune des constituantes du réseau pour être transmis au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST). Par ailleurs, le ministère exige maintenant que les constituantes lui transmettent également leurs états financiers.

Selon le processus normal d'adoption des états financiers, ceux-ci sont tout d'abord soumis à l'attention du comité de vérification qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

Malgré l'exigence de la règle budgétaire 6.3 qui demande l'approbation par le conseil d'administration des états financiers et du rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU) pour le 31 octobre, les échéanciers de présentation des états financiers et du SIFU au conseil d'administration ont été retardés cette année à la suite de la confirmation tardive des calculs définitifs des subventions MESRST et du retard dans la transmission du fichier, également par le ministère, du SIFU.

Depuis l'année 2009-2010, l'Université du Québec a l'obligation de dresser ses états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), à la suite de la réforme comptable du gouvernement du Québec. Cette réforme exige également que les virements interfonds fassent l'objet d'une approbation formelle du conseil d'administration.

Les documents suivants, présentés aux membres, permettent de mieux saisir les impacts de la réforme comptable :

- Annexe 1 : Présentation des états financiers au 30 avril 2012
- Annexe 2 : Les états financiers au 30 avril 2012
- Annexe 3 : Comparaison des résultats et des soldes de fonds du fonds de fonctionnement selon les PCGR et selon les normes de présentation en vigueur avant la réforme comptable
- Annexe 4 : Détails des virements interfonds effectués en 2011-2012

À un membre qui souhaite savoir pourquoi les états financiers des entités présentées à la page 29 de l'annexe 2 ne sont pas consolidés, soit ceux de la Fondation de l'UQO et de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides, madame Verrette explique que l'UQO n'a pas l'obligation de consolider les états financiers de ces organismes et que ce n'est pas la pratique de le faire.

Ce même membre, qui souhaite avoir accès aux états financiers de ces entités et qui dit avoir formulé cette demande à pareille date en 2011, la réitère de nouveau. Le vice-recteur à l'administration et aux ressources fera les vérifications nécessaires, mais dit se souvenir qu'il lui a transmis les informations demandées l'année dernière. Il ajoute qu'il transmettra au membre les états financiers de la Corporation des services universitaires de l'Outaouais et des Laurentides, mais qu'il devra s'adresser directement à la Fondation de l'UQO pour obtenir leurs états financiers.

À un membre qui s'interroge sur le rôle du comité de vérification de l'UQO, le vice-recteur à l'administration et aux ressources précise que le mandat du comité de vérification, composé de quatre membres du conseil, est notamment d'assurer un lien direct entre le conseil, qu'ils représentent, et les vérificateurs externes. Les membres ont notamment le mandat de faire l'analyse détaillée des états financiers avant d'en recommander l'adoption par le conseil d'administration, le cas échéant. Un membre du comité de vérification ajoute que les rencontres du comité avec le vérificateur externe, qui se tiennent, en partie, à huis clos, constituent une excellente pratique organisationnelle qu'il faut maintenir et renforcer. Madame Verrette remercie le personnel de l'UQO, notamment celui du service des finances pour leur excellente collaboration et pour la qualité des dossiers.

Au bénéfice d'un membre qui constate que la majorité des audits d'états financiers sont émis « sans réserve » et qui se questionne sur la fréquence des émissions de tels rapports, madame Verrette confirme que la plupart des états financiers qu'elle a traités étaient « sans réserve ». Le recteur fait observer que le fait d'avoir recours à un auditeur impose une rigueur au processus et mène régulièrement à de tels résultats.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5505 concernant l'approbation des états financiers et des virements interfonds de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

5.3 Approbation du Rapport produit par le système d'information financière (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), demande aux universités québécoises de déclarer leurs données financières selon le format du Rapport financier annuel (RFA). Ce rapport doit être transmis pour le 30 septembre et approuvé par leur conseil d'administration respectif au plus tard le 31 octobre. Selon les règles budgétaires, le RFA comprend les états financiers audités, le rapport de l'auditeur indépendant ainsi que le questionnaire pour les vérificateurs externes et le rapport produit par le Système d'information financière des universités (SIFU). Il est à noter que le Ministère a remplacé, cette année, le questionnaire pour les vérificateurs externes par un mandat d'application de procédures d'audit spécifiées

portant sur le RFA. Toutefois, à cause du retard dans la confirmation des « Calculs définitifs des subventions de fonctionnement des universités 2011-2012 » et du retard dans la transmission du fichier du SIFU par le Ministère, celui-ci a reporté le dépôt du SIFU au 30 novembre.

Le SIFU constitue, pour le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, un document officiel en matière d'informations financières sur les universités québécoises tant sur la partie des états financiers que sur celle des annexes. Il lui permet d'obtenir l'information financière sous un format standardisé pour des fins de comparaisons des universités. Les documents explicatifs suivants sont présentés aux membres :

Annexe 1 : Présentation du SIFU 2011-2012

Annexe 2 : SIFU 2011-2012

La directrice du Service des finances porte à l'attention des membres que toutes les constituantes de l'Université du Québec se sont vues émettre un Rapport produit par le système d'information financière (SIFU) avec la mention « opinion avec réserve » en raison de l'absence de l'état des flux de trésorerie et de l'omission de présenter les soldes de l'exercice terminé le 30 avril 2011 à des fins de comparaison.

Afin de faciliter la consultation des documents déposés sur le site *Comité et groupe de travail* dans le cadre de chacune des réunions du conseil d'administration, un membre émet le souhait que les annexes de tout dossier y soient déposées en fichiers séparés.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5506 concernant l'approbation du Rapport produit par le système d'information financière (SIFU) de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012; laquelle est jointe en appendice.

Mesdames Lise Legault, directrice du Service des finances, et Monique Verrette, directrice principale en certification de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., quittent la séance.

5.4 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2012-2013

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que le règlement général 7 de l'Université du Québec portant sur les affaires et l'administration prévoit que les états financiers de l'Université et de ses établissements sont audités.

De plus, le règlement no 1 de régie interne, à l'article 1.6, précise que les vérificateurs sont nommés par le conseil d'administration « aussitôt que possible au début de l'année financière ».

En 2009-2010, l'Université du Québec en Outaouais a retenu l'offre de services de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. pour les exercices financiers 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, suite à un appel d'offres. Le conseil d'administration a nommé cette dernière à titre d'auditeur indépendant des livres de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2011-2012 à sa réunion du 12 décembre 2011 (résolution : 355-CA-5395).

Par ailleurs, le comité de vérification recommande de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2012-2013. Conformément à l'offre de services déposée par cette firme et sous réserve de l'octroi de mandats spéciaux, le coût normal du mandat d'audit 2012-2013 s'élève à 43 828 \$, avant taxes.

Après délibérations, sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Arnaud de Bastiani, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la

résolution 365-CA-5507 concernant la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2012-2013; laquelle est jointe en appendice.

6.- Nominations

6.1 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

Le secrétaire général mentionne que le mandat de monsieur Antoine Shaneen, à titre de représentant des employés de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec, viendra à échéance le 12 décembre 2012. L'Université a été sollicitée par l'Université du Québec pour procéder à une recommandation de nomination à cet effet suivant un processus prescrit par règlement.

Conformément aux dispositions prévues à l'annexe 6-B du règlement général 6 - Ressources humaines de l'Université du Québec, il appartient à l'Assemblée des gouverneurs de procéder à la nomination du membre au comité de retraite, après recommandation du conseil d'administration de l'Université.

Comme il s'agit de procéder à une nomination d'un employé, les associations et les syndicats sont invités à recommander un employé, étant entendu que si plus d'une association ou d'un syndicat représentent les employés, comme c'est le cas pour l'Université, la recommandation est faite à la majorité du nombre dans le cas de trois (3) associations ou syndicats et plus.

Le secrétaire général a donc invité les associations et syndicats suivants à se concerter pour lui recommander un candidat, au plus tard le 25 octobre 2012 : les associations des cadres et du personnel administratif et les syndicats suivants, soit des professeurs, du personnel de soutien et du groupe professionnel, le tout, tel qu'il appert du courriel envoyé le 19 septembre 2012.

La recommandation unanime des associations et des syndicats précités, telle que communiquée au secrétaire général par courriel, est à l'effet de désigner monsieur Antoine Shaneen comme représentant des employés de l'Université au comité de retraite de l'UQ.

Le conseil est donc invité à entériner cette recommandation, en vue de la communiquer à l'Assemblée des gouverneurs.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5508 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs visant à la nomination du représentant des employés de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Nominations de trois (3) professeurs à la commission des études

Le secrétaire général rappelle que la commission des études, sous l'autorité du conseil d'administration, est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du règlement de régie interne de l'Université et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres. La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Le corps professoral de l'Université a été convoqué, conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO (SPUQO), le 19 septembre 2012, à une assemblée générale des professeurs, pour la désignation de trois (3) professeurs appelés à pourvoir ces postes de membres dont le mandat était soit expiré, soit vacant, et ce, dans les deux catégories suivantes :

- à titre de professeur :

Il s'agissait de renouveler ou de remplacer monsieur Juan Salazar dont le premier mandat s'est terminé le 24 mai 2012 et madame Chantal Saint-Pierre dont le premier mandat prendra fin le 13 décembre 2012.

- à titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche :

Il s'agissait de remplacer madame Lizanne Lafontaine qui a perdu qualité en raison d'un sabbatique le 1^{er} janvier 2012.

L'assemblée générale des professeurs, à sa rencontre du 15 octobre 2012, a désigné les professeurs suivants pour siéger à la commission des études, soit :

- madame Stéphanie Demers, à titre de « professeur », sur le poste occupé par monsieur Juan Salazar Clavel;
- madame Ruth Philion, à titre de « professeur », sur le poste occupé par madame Chantal Saint-Pierre, mais seulement à compter du 14 décembre 2012, étant donné que le mandat de madame Saint-Pierre, à titre de membre de la commission des études, ne prend fin que le 13 décembre 2012;
- madame Annie Devault, responsable des programmes de deuxième cycle en travail social, à titre de « personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche », sur le poste laissé vacant par madame Lizanne Lafontaine.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Martin Noël, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5509 concernant la nomination de trois (3) professeurs à la commission des études; laquelle est jointe en appendice.

6.3 Nominations de deux (2) membres au comité exécutif

Le secrétaire général informe les membres que conformément aux articles 5.1 et suivants du Règlement de régie interne, le comité exécutif se compose de membres élus par le conseil d'administration parmi les catégories qui sont énumérées à l'article 5.1.2 du règlement précité. Sauf dans le cas du recteur qui le préside, le mandat des membres, qui doivent faire partie du conseil pour être éligibles, est de deux (2) ans, renouvelable.

Il s'agit de procéder à la nomination de deux membres au comité exécutif, siégeant à titre de représentants des collèges ou des milieux socio-économiques, et ce, afin de remplacer ou de renommer messieurs Michel Lavergne ou Claude Chénier dont leur premier mandat s'est terminé le 31 octobre 2012.

Le conseil est donc invité, sur recommandation du recteur et président du comité exécutif, à procéder à la nomination de deux (2) membres pour siéger au comité exécutif pour un nouveau mandat de deux (2) ans, débutant immédiatement.

Il est convenu en séance de produire une résolution distincte pour chacune des nominations.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5510 concernant la nomination d'un (1) membre (Frédérique Delisle) au comité exécutif; laquelle est jointe en appendice.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5511 concernant la nomination d'un (1) membre au comité exécutif (Dominique Toupin); laquelle est jointe en appendice.

6.4 Nomination d'un (1) membre au comité d'éthique de la recherche

Le secrétaire général mentionne que conformément à l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains, la responsabilité de nommer les membres du comité institué en vertu de cette politique, soit le comité d'éthique de la recherche (ci-après le CER), incombe au conseil d'administration, sur recommandation du comité.

Le CER est composé de onze (11) membres représentant les catégories suivantes :

- six personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;
- une personne versée en éthique;
- une personne possédant une expertise juridique;
- deux personnes provenant de la collectivité desservie par l'UQO mais n'étant pas affiliée à cette dernière;
- une personne (étudiante) inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat.

Le mandat des membres est d'une durée de trois (3) ans, renouvelable, à l'exception du membre étudiant dont le mandat est d'une année.

Il s'agit de remplacer ou de renouveler la professeure Isabelle Green-Demers, du Département de psychoéducation et de psychologie, dont le mandat a pris fin le 30 septembre 2012 et siégeait à titre de « personne connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité ».

Le secrétaire général a procédé à un appel de candidatures auprès des professeurs, le 26 septembre 2012, pour les postes réservés à des personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité. La professeure Isabelle Green-Demers ayant signifié son intention de voir son mandat renouvelé et le CER, à sa séance du 11 octobre 2012, ayant recommandé à l'unanimité son renouvellement, le conseil d'administration est donc invité, sur la base de cette recommandation, à procéder à cette nomination.

Le secrétaire général informe les membres que le président du comité d'éthique de la recherche (CÉR) présentera le Rapport d'activités 2011-2012 du CÉR lors de la prochaine réunion.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Martin Noël, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 365-CA-5512 concernant la nomination d'un (1) membre au comité d'éthique de la recherche; laquelle est jointe en appendice.

7.- Période d'information et questions

Remboursement des droits de scolarité

Un membre souhaite savoir quand l'UQO prévoit rembourser aux étudiants le montant perçu en trop en fonction de la hausse qui avait alors été prévue des frais de scolarité. Il affirme que certaines universités du réseau ont déjà commencé le remboursement et se demande si l'UQO ne s'expose pas à devoir payer des intérêts si elle tarde à amorcer le processus.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que l'Université n'a été avisée d'aucune décision ministérielle en ce sens, mais confirme que l'UQO entamera le processus de remboursement de ses étudiants sous peu. Un crédit pourrait, entre autres, être appliqué lors de l'inscription au trimestre d'hiver 2013.

Sécurité sur le campus

Suite à certaines informations véhiculées par les médias concernant des allégations de menaces de mort qui auraient été proférées par un étudiant contre les membres de la communauté universitaire dans le cadre d'une rencontre avec une employée du Bureau du registraire et des services aux étudiants au pavillon Lucien-Brault, le jeudi 25 octobre 2012, informations qui laissaient entendre que la direction n'aurait entrepris des démarches auprès des services policiers que le dimanche suivant, un membre demande des précisions sur la séquence des événements.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources fait une présentation chronologique des événements et informe les membres que les mesures d'intervention, conformément au plan des mesures d'urgence de l'Université, ont alors été mises en place rapidement.

Le vice-recteur dit déplorer que la communauté universitaire ait été informée par les médias de cet événement, mais assure que la réaction de l'Université a toujours été faite en fonction d'assurer la sécurité des personnes et des lieux.

Il précise également que des mesures provisoires ont été mises en place rapidement en vertu de la *Politique de santé, sécurité et prévention*.

Un membre déplore le laps de temps important écoulé entre l'acte de l'étudiant et son arrestation et exprime sa déception à la direction qui, selon lui, aurait dû informer rapidement la communauté universitaire des événements et des mesures en cours.

Un membre évoque la possibilité que des membres du personnel puissent être accusés de négligence criminelle advenant le cas où un incident similaire dégénérerait, et suggère que l'Université oblige ses employés à dénoncer immédiatement toute situation susceptible de nuire à la sécurité des membres de la communauté universitaire.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres que le comité de santé, sécurité et prévention se réunira prochainement pour faire le point sur cet événement et fera les recommandations nécessaires à la direction de l'Université.

Sous-financement des universités

En prévision du Sommet sur l'enseignement supérieur, un membre invite les membres du conseil à consulter le *Bulletin statistique de l'éducation numéro 40* produit en 2010 par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ce document présente une analyse structurelle des coûts liés au fonctionnement des universités québécoises et met en doute le sous-financement des universités.

Statistiques sur la fréquentation

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche expose les plus récentes statistiques concernant l'évolution de la fréquentation à l'automne et précise qu'une tendance à la hausse est observée au premier cycle et au troisième cycle, alors qu'un déclin se fait sentir au deuxième cycle, notamment dans le domaine des sciences administratives. Il souligne que 23 étudiants sont toujours inscrits dans les programmes en anglais.

ISFORT

À un membre qui souhaite avoir des détails sur l'état d'avancement de l'implantation de l'ISFORT à Ripon, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche répond qu'il sera en mesure de transmettre un bilan lors d'une prochaine réunion du conseil d'administration.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources ajoute que les démarches entourant l'appel d'offres pour les travaux de rénovation et de construction ont été retardées par le changement de gouvernement et que l'UQO est toujours en attente de la signature du protocole de financement.

8.- Dépôt de documents

- 8.1 Lettre du recteur au ministre Duchesne
- 8.2 Courriel des présidences de syndicat à la présidence du conseil
- 8.3 Rapport du secrétaire général au conseil d'administration concernant l'application de la Politique linguistique pour l'exercice 2011-2012
- 8.4 Rapport annuel – Comité de discipline – Règlement concernant le plagiat et la fraude
- 8.5 Évolution de la fréquentation à l'automne selon les centres (2004-2012)
- 8.6 Évolution des nombres d'étudiants et de crédits aux trimestres d'automne – Inscriptions totales
- 8.7 Invitation au Lancement du Laboratoire de recherche « Au cœur des familles »

9.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 10 décembre 2012 à 16 h 30.

Le recteur avise les membres qu'ils seront alors conviés à participer au lancement des laboratoires de recherche *Au cœur des familles* de la professeure Francine de Montigny qui aura lieu le 10 décembre prochain, avant la réunion du conseil, soit à compter de 16 h. Les membres bénéficieront notamment, lors de cet événement, d'une visite privilégiée des laboratoires.

Le secrétaire général rappelle aux membres la tenue de la session de formation, le 24 novembre prochain, au Relais Plein air du Parc de la Gatineau. Monsieur Marcel Proulx, professeur et ancien directeur général de l'ÉNAP, animera cette journée et transmettra des contenus informatifs inhérents à la gouvernance universitaire et aux rôles et responsabilités d'un conseil d'administration.

10.- **Clôture de la séance**

Sur proposition de madame Christiane Carle, appuyée par monsieur Arnaud de Bastiani, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 50.

Original signé par :

La présidente, Lisette Blouin-Monfils
Le secrétaire, Luc Maurice